

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Sébastien Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/e59524596483151bf2567ab1>

Date d'obtention : 2020-10-13 19:21:58



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui a été produite avec l'ensemble des intervenants de différents milieux (scolaire, policier et judiciaire) touchés par le phénomène. Elle a été testée et a fait ses preuves dans différentes régions. Elle nous permet de poser les bons gestes au bons moments. Permet de baser nos actions, nos décisions sur des documents légaux. Elle permet une uniformité entre les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de mieux comprendre les gestes posés et faciliter mes interventions. Elle me fournit des documents pour m'éclairer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de les éduquer face aux gestes posés. Comme mentionné, 80% des plaintes ne sont pas gérées au criminel. Notre rôle d'éducateur demeure encore au coeur de nos interventions.